



CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX 2019

REGLEMENT INTERIEUR COMITE DU NORD

Il est créé un comité de pilotage départemental en vue de la gestion des différents championnats départementaux des clubs (CDC) organisés par la Comité du Nord (à l'exception du CDC-J).

Le comité de pilotage départemental est composé de la façon suivante :

- Le Président départemental : Jean-Claude DESMULIE ;
- Le responsable de la commission sportive départementale : Laurent BOURLET ;
- Le responsable des championnats CDC1, CDC2, CDC-F, CDC-JP et CDC-V1 : Arnaud BOUTELIER ;
- La responsable des championnats CDC-3 et CDC-V2 de la zone Sud : Aline CHAUSSOY ;
- Le responsable des championnats CDC3 et CDC-V2 de la zone Nord : Réjean LEFEBURE ;
- Le Président de la Commission d'arbitrage départementale : Bernard LEUCHART ;
- Le Président de la Commission de discipline départementale : André BAR.

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion des CDC du département, il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

Un club ne pourra avoir au maximum que 3 équipes dans une même division (dans la mesure des places disponibles) et 4 équipes toutes divisions confondues (CNC – CRC – CDC).

Si un même club possède 2 équipes dans une même division alors elles seront placées, si c'est pertinent, dans des groupes différents.

Si 2 équipes d'un même club sont placées dans le même groupe éliminatoire alors il faut qu'elles soient opposées dès la première journée.

Tout club refusant un engagement d'une équipe dans une division ne pourra inscrire aucune autre équipe quelle que soit la catégorie.

Tout désistement, qui aurait lieu après un réengagement, quel que soit le motif, sera synonyme de forfait général.

Les frais d'inscription seront de 20 euros par équipe, toutes catégories et divisions confondues.

La dotation globale du comité départemental sera de 7300 euros. La dotation de chaque championnat pourra être modifiée si la participation n'est pas optimale.

Les nombres de montées et descentes indiqués pourraient être modifiés :

- suivant les nombres de montées et descentes des divisions supérieures (CNC – CRC) qui ne pourront être connus qu'après la fin de tous les championnats nationaux et régionaux ;
- si le quota maximum de 3 équipes dans une même division est atteint.

Tout club promu refusant une accession, quelle qu'en soit la raison, sera redevable de la dotation reçue du comité départemental et sera rétrogradé en division inférieure.

CDC3 3^{ème} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC3 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 janvier de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Le CDC3 se déroulera en secteur. Il pourra y avoir un maximum de 20 équipes sur un même secteur réparties en 4 groupes de 5 équipes (dans tous les cas, un groupe pourra être composé de 6 équipes maximum). Une phase finale de secteur aura lieu pour établir le classement (sauf dans le cas où il n'y aurait qu'un seul groupe).
Si plusieurs clubs postulent une place vacante alors c'est au club ayant l'effectif senior 2018 le plus important qu'elle sera attribuée.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées au maximum.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Aline CHAUSSOY pour les clubs de la zone Sud et à Réjean LEFEBURE pour les clubs de la zone Nord.
Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Montées et descentes

Les premiers de chaque secteur accèdent à la 2^{ème} division (CDC2). Si un club ne peut monter de division car il a déjà 3 équipes dans la division supérieure alors la place sera donnée au deuxième du secteur et dans la suite du classement du secteur si nécessaire.

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 4^{ème} division (CDC4).

Phase finale

Il n'y a pas de phase finale départementale pour le CDC3.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Dimanche 10 mars à 9 heures ;
- Dimanche 17 mars à 9 heures ;
- Dimanche 31 mars à 9 heures ;
- Samedi 13 avril à 14 heures ;
- Lundi 22 avril à 9 heures.

S'il y a lieu, les phases finales de secteur auront lieu le samedi 11 mai à 9 heures (si 4 clubs) ou à 14 heures (si 2 clubs). Elles établiront le classement par secteur et le club champion de secteur montera en CDC2.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).
L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1050 euros récompensera les équipes à l'issue du championnat (150 € aux premiers de chaque secteur).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 500 euros.

CDC2 2^{ème} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 janvier de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

N° Siret : 341 830 826 00036 APE : 926C





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Le CDC2 est composé de 32 équipes réparties en 4 groupes de 8.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 7 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER.
Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Montées et descentes

Les 2 premiers de chaque groupe accèdent à la 1^{ère} division (CDC1). Si un club ne peut monter de division car il a déjà 3 équipes dans la division supérieure alors la place sera donnée en priorité au troisième du groupe puis dans l'ordre du classement des troisièmes des autres groupes si nécessaire.

Les 2 derniers de chaque groupe descendent en 3^{ème} division (CDC3), à l'exception du meilleur 7^{ème}.

Phase finale

Il n'y a pas de phase finale pour le CDC2.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Samedi 5 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 6 octobre à 9 heures ;
- Samedi 19 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 20 octobre à 9 heures ;
- Samedi 2 novembre à 14 heures ;
- Dimanche 3 novembre à 9 heures ;
- Samedi 16 novembre à 14 heures.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).
L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1200 euros récompensera les équipes à l'issue de la saison sportive (200 € aux premiers de chaque groupe - 100 € aux deuxièmes de chaque groupe).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 500 euros.

CDC1 1^{ère} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC1 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 janvier de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

Le CDC1 est composé de 20 équipes réparties en 4 groupes de 5.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER.
Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

N° Siret : 341 830 826 00036 APE : 926C





Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.
Les 2 derniers de chaque groupe descendent en 2^{ème} division (CDC2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental de 1^{ère} division (CDC1) et établir le classement du championnat CDC1.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.
Au terme de cette phase finale, le champion et le finaliste monteront en CRC2B, groupe territorial « Nord – Pas de Calais » du championnat régional de 2^{ème} division.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Samedi 5 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 6 octobre à 9 heures ;
- Samedi 19 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 20 octobre à 9 heures ;
- Samedi 2 novembre à 14 heures ;
- Phase finale : dimanche 17 novembre à 8 heures.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).
L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.
Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).
Lors de la phase finale, le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach).

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

CDC féminin

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-F devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 janvier de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

Le CDC Féminin est composé de 24 équipes répartis en 4 groupes de 6.





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER.
Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.
Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 2^{ème} division (CDC-F2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental féminin (CDC-F) et établir le classement du championnat CDC-F.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.
Au terme de cette phase finale, le champion et le finaliste monteront en CRC-F2B, groupe territorial « Nord – Pas de Calais » du championnat régional féminin de 2^{ème} division.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Dimanche 10 mars à 9 heures ;
- Dimanche 17 mars à 9 heures ;
- Dimanche 31 mars à 9 heures ;
- Samedi 13 avril à 14 heures ;
- Lundi 22 avril à 9 heures ;
- Phase finale : samedi 11 mai à 9 heures.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).
L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.
Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueuses et coach).
Lors de la phase finale, le port du « jean » est strictement interdit (joueuses et coach).

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

CDC Vétérans 1^{ère} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-V1 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mai de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

N° Siret : 341 830 826 00036 APE : 926C





2 – organisation

Le CDC-V1 est composé de 18 équipes répartis en 3 groupes de 6.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER.
Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe et le meilleur deuxième accèdent à la phase finale.
Les 2 derniers de chaque groupe et le « moins bon » quatrième descendent en 2^{ème} division (CDC-V2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe et le meilleur deuxième aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental vétéran de 1^{ère} division (CDC-V1) et établir le classement du championnat CDC-V1.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.
Au terme de cette phase finale, le champion montera en CRC-V, championnat régional vétéran.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Mardi 10 septembre à 14 heures ;
- Mardi 24 septembre à 14 heures ;
- Mardi 8 octobre à 14 heures ;
- Mardi 22 octobre à 14 heures ;
- Mardi 5 novembre à 14 heures ;
- Phase finale : dimanche 17 novembre à 8 heures.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).
L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.
Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).
Lors de la phase finale, le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach).

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

CDC Vétéran 2^{ème} division

1 - modalités d'inscription





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Chaque équipe participant au CDC-V2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mai de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

Le CDC-V2 se déroulera en secteur. Il pourra y avoir un maximum de 12 équipes sur un même secteur réparties en 2 groupes de 6 équipes. Une phase finale de secteur aura lieu pour établir le classement (sauf dans le cas où il n'y aurait qu'un seul groupe).

Si plusieurs clubs postulent une place vacante alors c'est au club ayant l'effectif vétéran 2018 le plus important qu'elle sera attribuée.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Aline CHAUSSOY pour les clubs de la zone Sud et à Réjean LEFEBURE pour les clubs de la zone Nord.
Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Montées et descentes

Les premiers de chaque secteur accèdent à la 1^{ère} division (CDC-V1).
Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 3^{ème} division (CDC-V3).

Phase finale

Il n'y a pas de phase finale départementale pour le CDC-V2.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Mardi 10 septembre à 14 heures ;
- Mardi 24 septembre à 14 heures ;
- Mardi 8 octobre à 14 heures ;
- Mardi 22 octobre à 14 heures ;
- Mardi 5 novembre à 14 heures.

S'il y a lieu, les phases finales de secteur auront lieu le mardi 12 novembre à 14 heures. Elles établiront le classement par secteur et le club champion de secteur montera en CDC-V1.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).
L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).

Participation financière du comité départemental :

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1050 euros récompensera les équipes à l'issue du championnat (150 € aux premiers de chaque secteur).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

CDC Provençal

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-JP devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mars de l'année :

N° Siret : 341 830 826 00036 APE : 926C





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

Le CDC-JP est composé de 16 équipes répartis en 4 groupes de 4.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 3 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER.
Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.
Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 2^{ème} division (CDC-JP2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental jeu provençal (CDC-JP) et établir le classement du championnat CDC-JP.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.
Au terme de cette phase finale, le champion montera en CRC-JP, championnat régional jeu provençal.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entraînera le paiement d'une amende de 500 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Mercredi 1^{er} mai à 9 heures ;
- Mercredi 1^{er} mai à 14 heures ;
- Lundi 10 juin à 14 heures ;
- Phase finale : dimanche 30 juin à 9 heures.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre.
L'absence d'un arbitre à un match entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.
Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).
Lors de la phase finale, le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach).

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 500 euros.

Le Président du Comité du Nord

Jean-Claude DESMULIE.

09 décembre 2018

N° Siret : 341 830 826 00036 APE : 926C

